

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Seize le 29 Novembre à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Étaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, AM. Goujon, D. Guillerme, P. Cormier, F. Téroute, F. Hervé, J. Grévès, A. Buzaré, JJ. Marteil, L. Monnerie, G. Thiery, L. Médica D. Capart, D. Renouf, Z. Dano, MC Couf, AM Garangé, C. Jourdain, MF Guillemot, C. Pecchia, R. Hénault M. Le Teuff, M. David, L. Detrez, PY Le Grogneq, V. Robin-Cornaud Conseillers municipaux

Absents excusés :

Marie-Madeleine Prévost qui a donné procuration à Marie-Christine Couf

Sonia Caroff « « à Anne-Maud Goujon

Pierrick Le Dro « « à Caroline Pecchia

Patrick Guilbaudeau « « à François Aubertin

Marylise Foidart « « à Françoise Ballester

Secrétaire : Françoise Ballester

Date de la convocation : 21 Novembre 2016

Date de l'affichage : 23 Novembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 33

**2016\_110 : Subvention au CCAS 2017**

*Rapporteur : AM Goujon*

Le CCAS est un établissement public communal compétent en matière d'aide sociale et d'action sociale.

Le CCAS gère les services et équipements en faveur des différents publics : personnes âgées ou personnes en difficultés, familles, enfants et jeunes (multi accueil, RAM, ACM Saute-Mouton, Vac'Actives et maison des jeunes).

Afin d'assurer une bonne gestion, et dans la mesure où le versement de cette subvention intervient dès le mois de janvier, il a été proposé depuis 2015 de fixer et de voter le montant de cette subvention en 2 temps :

- En fin d'année (n-1) vote d'un montant forfaitaire de base
- Au mois de mars, à l'occasion du vote du budget, ajustement du montant à verser au CCAS.

Pour l'année 2016, il avait été proposé d'attribuer 500 000 € au titre de la première tranche. Ce montant a été ajusté au mois de mars 2016 portant le montant total de cette subvention à 600 000€ pour l'année 2016.

Pour 2017, il est proposé de maintenir une subvention de 500 000 € au titre de la première tranche et d'ajuster au mois de mars le montant complémentaire à verser.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Finances, du Personnel communal, et des Affaires économiques du 14 Novembre 2016,

**DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 500 000 € au CCAS au titre de la première tranche de versement pour 2017.

**Adopté à l'unanimité.**

-----  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
GUIDEL, le 30 Novembre 2016  
Le Maire,  
François AUBERTIN

